

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Lot Petit - ZAC Saint-Vincent-de-Paul
75014 Paris

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RIVP Régie Immobilière de la Ville de Paris

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Daniel SCHNEIDER Directeur de la Construction

RCS / SIRET

5 5 2 0 3 2 7 0 8 0 0 2 1 6

Forme juridique SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	La surface de plancher (SDP) du projet est estimée à 13 051 m ² , dont : - Logements sociaux familiaux et intermédiaires: 11 605 m ² - Activités : 1446 m ² Sur un terrain d'assiette d'environ 3 178 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, les bâtiments existants sur l'emprise du lot PETIT sont voués à être démolis.

P&Ma, (Paris&Métropole aménagement) propriétaire de la parcelle, est en charge des travaux de libération de l'emprise.

La maîtrise d'ouvrage du lot a été confiée à la RIVP pour la réalisation d'un programme de logements sociaux familiaux, de logements intermédiaire et d'activités.

L'acquisition de la parcelle par la RIVP devrait intervenir à la fin de l'année 2021.

Le projet sélectionné sur la parcelle du lot PETIT est composé de 5 bâtiments reliés par des paliers partagés. Ils émergent d'un socle autour d'une cour centrale. Le socle est constitué des niveaux RDC et RDJ, occupés par des locaux d'activités.

Trois maîtrises d'œuvre ont été désignées pour l'ensemble du projet: les agences Kuehn Malvezzi (mandataire), Plan Comun et Nicolas Dorval Bory.

Aucun parking n'est prévu sur le projet.

4.2 Objectifs du projet

Le lot PETIT doit permettre l'introduction d'une mixité sociale et fonctionnelle au sein de l'ancien hôpital dans le cadre de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (ayant fait l'objet d'une étude d'impact en 2016). L'objectif est de développer une nouvelle offre de logements et d'activités.

Les bâtiments seront composés de 186 logements familiaux (68 PLUS/ 90 PLAI et 28 logements intermédiaires), un logement de gardien et des espaces communs partagés (cour, paliers, terrasse-potager, salles communes).

Le projet s'inscrit dans la démarche triple zéro (0 carbone, 0 déchet, 0 rejet). Il devra répondre aux exigences environnementales de la ZAC (détaillées dans l'Engagement Environnemental en annexe) et notamment : assurer une gestion durable des déchets et du traitement des eaux usées, favoriser la restauration de la perméabilité et de la qualité du sol, favoriser les déplacements doux et la biodiversité, réduire l'empreinte carbone et développer l'économie circulaire ainsi que l'emploi de matériaux biosourcés. Le projet sera certifié NF Habitat HQE profil "excellent" et labellisé E+C- (E3C2), BBCA et bâtiment Biosourcé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après signature de l'acte authentique de vente auprès de P&MA et de l'obtention du permis de construire, RIVP démarrera les travaux de construction du lot PETIT. Le chantier devrait démarrer à la fin de l'année 2021 pour une durée minimale de 24 mois.

RIVP et P&MA seront vigilants quant au suivi des nuisances et des impacts en phase chantier : circulation, pollution de l'air, environnement acoustique, gestion des déchets et impact sur l'eau. Durant toute la durée du chantier, le MOE devra veiller à la réduction de la production de déchet, contrôler le tri, le stockage et l'identification des déchets, privilégier la valorisation des déchets...

Les travaux seront réalisés dans le respect des exigences fixées sur la ZAC par le cahier des prescriptions de chantier environnemental (CPCE) et la note d'organisation des chantiers (NOC) (jointes en annexe).

P&MA a mis en œuvre un compte prorata pour la gestion des futurs chantiers. L'ensemble des maîtres d'ouvrage y participe financièrement (gestion des communs, nettoyage, sécurité...).

Une plateforme logistique déportée devrait également être mise à la disposition des entreprises par l'aménageur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le lot PETIT sera géré par la RIVP (logements sociaux et intermédiaires). Un gardien RIVP sera désigné sur le groupe très en amont pour identifier les enjeux propres à ce projet ambitieux. Chaque accès aux différents bâtiments se fait par un hall séparé.

Au R-1 et RDC des bâtiments se développent les locaux d'activités qui bénéficient aussi d'un accès direct sur la cour. Ces locaux seront éclairés pour certains par les cours anglaises. La RIVP sera propriétaire et gestionnaire de ces locaux.

Compte tenu, d'une part de l'excellente desserte en transports en commun (5 min de Denfert Rochereau), il n'est pas prévu de parking sur le projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la ville de Paris pour réduire le recours à la voiture et favoriser les mobilités douces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Lot PETIT sera soumis à un permis de construire. Le dépôt du PC est programmé en janvier 2021.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Parcelle d'assiette du lot :	3 178 m ²
-Constructibilité globale de l'opération (SDP) :	13 051 m ²
-Hauteur bâtie des bâtiments (de R+5 à R+9) :	de 19 m à 30 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

74-82 Avenue Denfert Rochereau
75014 Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 33' 45" 33 Lat. 48 ° 8' 31" 58

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas localisée dans une Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 ou 2, ni à proximité immédiate. Les ZNIEFF les plus proches sont situées à plus de 6 km de l'opération. La plus proche est celle du Bois de Boulogne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Depuis le 4 décembre 2019, la Métropole du Grand Paris a approuvé son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui regroupe les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore. Le PPBE ne met pas en évidence de dépassement du seuil réglementaire sur la zone du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, qui appartient en totalité à un site inscrit. Le projet se trouve à proximité de 10 monuments historiques dont les plus proches et visibles du site sont le pavillon des Fontainiers à 200m et l'Observatoire de Paris à 250m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 14ème arrondissement se trouve sur une zone d'anciennes carrières (arrêté préfectoral du 19 mars 1991). La ville de Paris est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) dont la révision a été approuvée le 19/04/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet se trouve au niveau des anciens bâtiments hospitaliers PETIT de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. L'étude de pollution des sols a révélé la présence d'un impact en hydrocarbures. P&MA est en charge des travaux de démolition et de remblaiement (réalisation d'une ARR en juin 2020). La RIVP a missionné un bureau d'études pour réaliser un diagnostic après démolition portant sur la pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, qui appartient en totalité à un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site naturel le plus proche est celui de Vaires-sur-Marne à environ 40 km du site étudié.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 500m des Allées de l'avenue de l'Observatoire qui est un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude géotechnique de type G2 AVP et G2PRO sera réalisée lorsque l'emprise foncière sera libérée pour déterminer les sujétions techniques liées à la présence d'eau dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de préserver les corridors de biodiversité et la pleine terre mis en avant lors de l'étude d'impact de la ZAC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est exposé au risque de mouvements de terrain car il est situé sur d'anciennes carrières. Il est donc nécessaire d'effectuer des injections pour combler les cavités et couvrir ce risque. Des études géotechniques seront diligentées par la RIVP D'autre part le site est faiblement exposé au risque d'inondation par remontée de nappe souterraine située à 25 m.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des modes de transports doux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de la ZAC est affecté par bruit induit par les infrastructures routières qui l'encadrent. Cependant, à l'intérieur de l'enceinte de l'ancien hôpital, où se trouve le lot PETIT les niveaux sonores sont inférieurs à 50dB de jour et de nuit. En phase chantier les entreprises seront sensibilisées à l'impact sonore pour les riverains. L'animation générée par les activités devra respecter la réglementation en vigueur afin de préserver le confort des logements situés à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses particulières exceptées celles liées à un éclairage habituel le soir pour les halls d'accès, les appartements et les locaux d'activités.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été programmé et conçu en collaboration avec les instances décisionnaires sur l'aspect patrimonial et culturel et paysager. La fiche de lot établi par l'agence Beltrando est respectée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Oui, avec les autres lots de la ZAC qui feront également l'objet d'une demande de permis de construire.
L'étude d'impact de la ZAC identifie les incidences cumulées de l'ensemble des projets.

Le lot Chaufferie (construction neuve) environ 10 857 m² dont 6 732 m² de logements sociaux et intermédiaires + 1 557 m² d'activités + 410 m² de local pour la ville de Paris DPE-DEVE

Le Lot Pinard (réhabilitation) : 6 400 m² dont 5 000 m² d'équipements publics et 1 400 m² d'activités

Le lot Lelong (réhabilitation + surélévation) : 10 620 m² dont 9 420 m² de logements (libres et sociaux) + 1 200 m² d'activités

Le lot Façade Denfert (réhabilitation + construction neuve): 12 000 m² dont 6 800 m² de logements (libres et intermédiaires), un cinaspic de 4 000 m² + 1 200 m² d'activités

Le lot Lepage (construction neuve) : 2 570 m² de logements participatif, privé et social

La Lingerie (réhabilitation) : 500 m² d'activités et de commerces

La Maison des médecins (réhabilitation) : 250 m² d'activités et de commerces

Les lots s'articulent autour d'un grand espace public végétalisé de 4 000 m² (la croisée paysagère)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le projet s'inscrit dans l'opération d'aménagement pilotée par P&MA et dont les objectifs environnementaux sont ambitieux. En tant que maître d'ouvrage, la RIVP s'est engagée à construire un bâtiment labellisé E+C- (E3C2), BBCA et bâtiment Biosourcé. Le projet est conçu dans la démarche du Passiv Haus. Par ailleurs, la RIVP s'est notamment engagé à :
- gérer l'ensemble des eaux de pluie à la parcelle (zéro rejet)
 - utiliser des matériaux biosourcés
 - mettre en œuvre des matériaux réemployés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des objectifs environnementaux de la ZAC qui s'appliquent évidemment au lot PETIT et rappelés plus haut, compte tenu du fait que le projet de ZAC, dans sa globalité, a fait l'objet d'une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale, le lot PETIT devrait être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - étude d'impact environnemental (septembre 2016) - Avis de l'autorité environnementale sur le projet de création de la ZAC - mémoire en réponse consécutif à l'avis de l'autorité environnementale - Analyse des risques résiduels globale (juin 2020) - dossier pré-PC du lot PETIT (décembre 2020) - Présentation du contexte (plan de situation, photo aérienne, photos du site) - Livret de présentation du lot PETIT (vues 3D, perspectives...) - CPCE et NOC - Engagement environnemental - SDGEP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le,

13 JAN. 2021

Signature

Régie Immobilière de la Ville de Paris
13, avenue de la Porte d'Italie
TSA 61371
75621 Paris Cedex 13

Lot Petit
ZAC Saint-Vincent-de-Paul Paris 14

Demande d'examen au cas par cas

Annexes obligatoires au Cerfa 14 734*03



PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION –
environnement proche

Annexe 3 au Cerfa 14 734*03

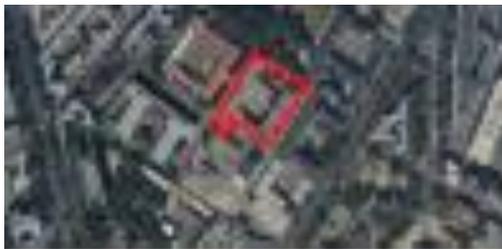


Vues proches (juin 2019)

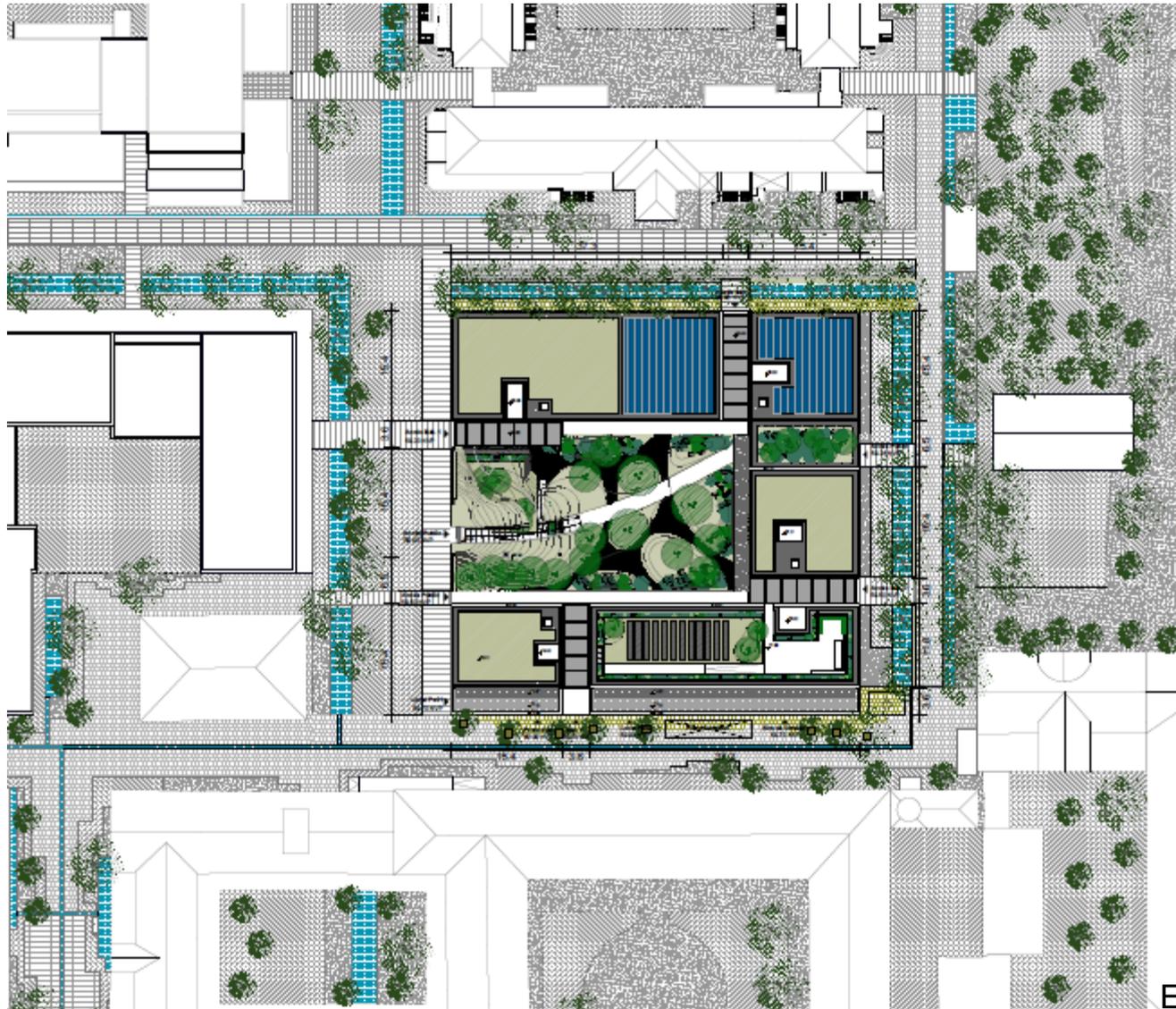


**PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION –
environnement proche**

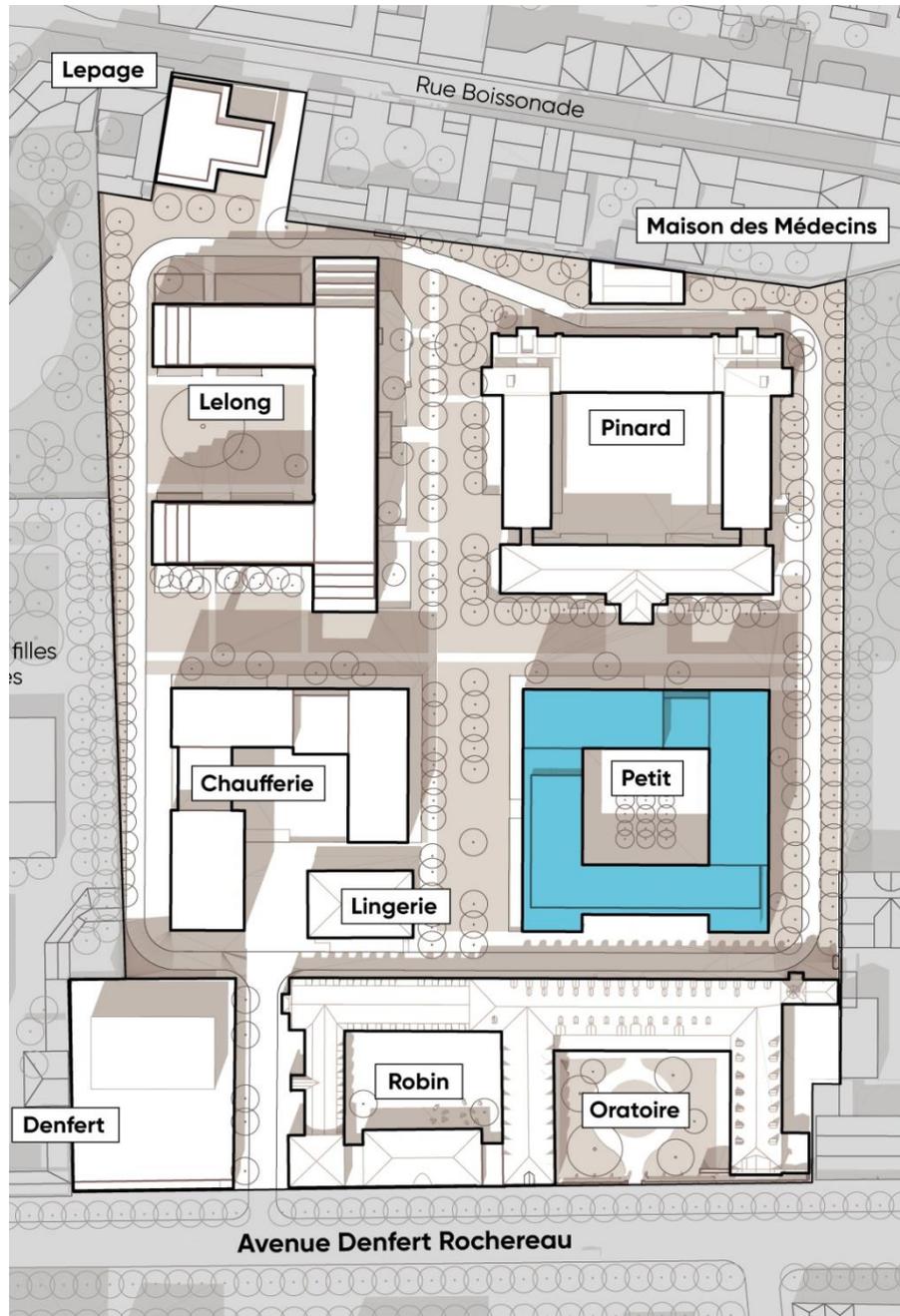
Annexe 3 au Cerfa 14 734*03

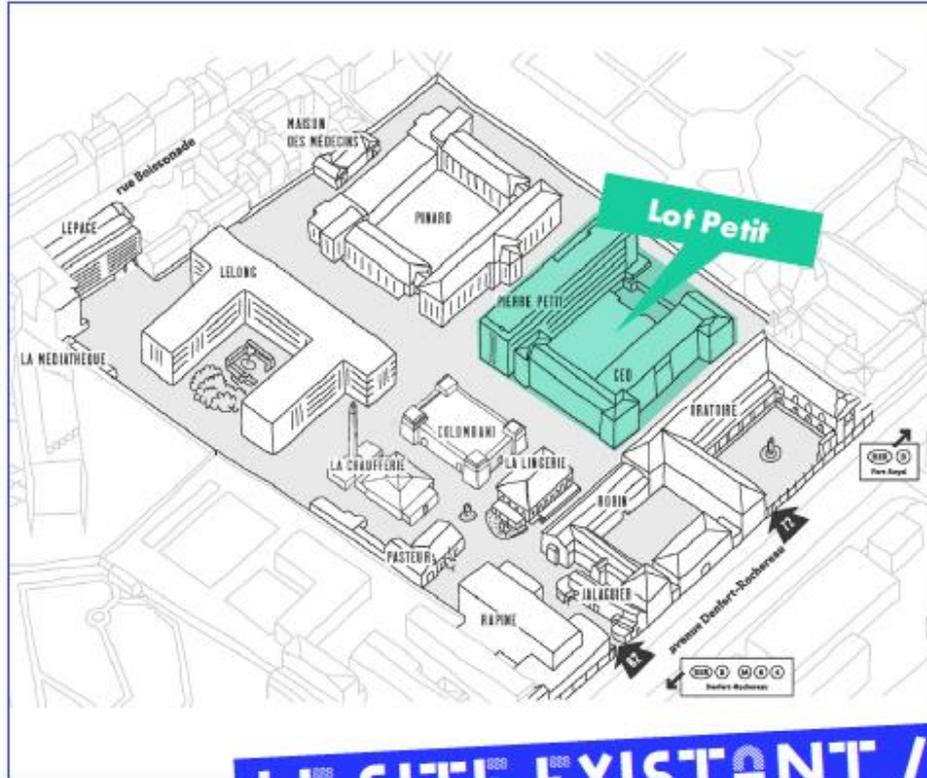


Vues proches
(juin 2019)





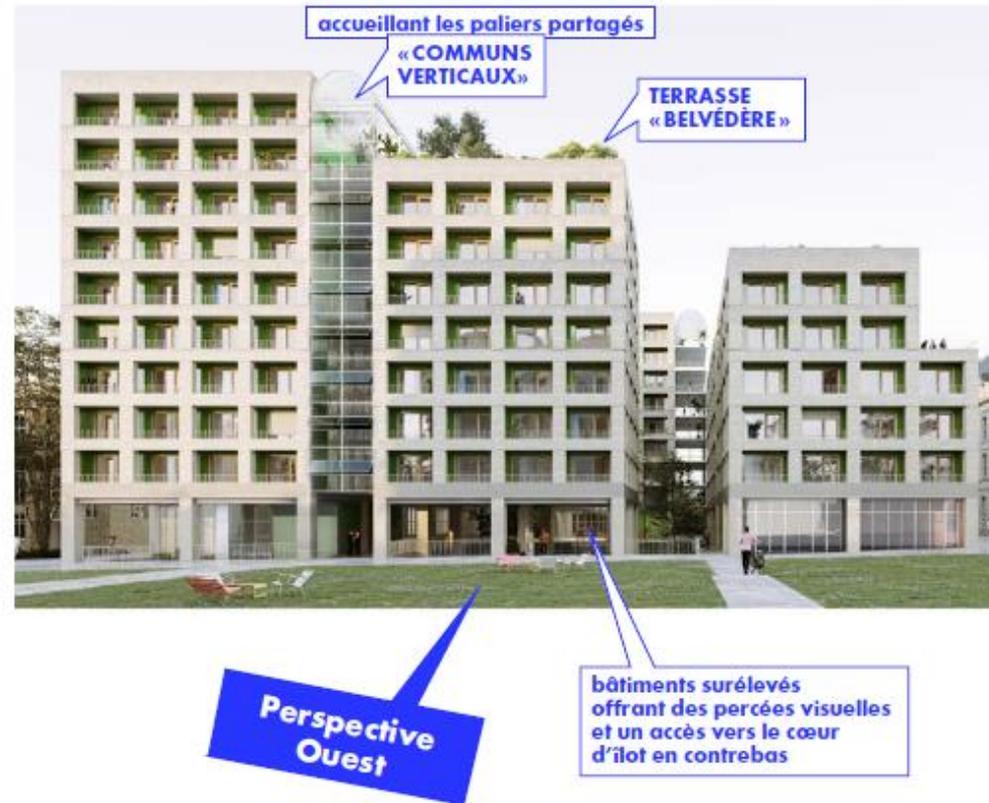




LE SITE EXISTANT !



LE PROJET



SITE NATURA: carte localisant le projet par rapport aux sites NATURA 2000 les plus proches

Annexe 6 au Cerfa 14 734*03

